

L'an deux mille onze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 23 Décembre 2011 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 16/12/2011.

ORDRE DU JOUR : - EMPLOYÉS COMMUNAUX
- CIMETIÈRE
- PLU

Étaient présents : Tous les conseillers.

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

1- Création d'un poste d'employé saisonnier :

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'employé saisonnier à compter du 01/01/2012 afin de procéder au salage et déneigement du village.

Cette personne sera rémunérée au taux horaire du SMIC sur la base de 100 heures annuelles.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer le règlement des salaires en fonction des travaux réalisés.

CIMETIÈRE :

Suite à la première information faite à la population concernant la mise en place d'un régime de concessions au sein du cimetière communal d'Uruffe, M. le Maire propose de réaliser une démarche complémentaire recensant les personnes étant intéressées par le projet de columbarium.

Le Conseil Municipal est favorable à cette enquête.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Conformément à la législation, un appel d'avis à la concurrence a été publié dans l'Est Républicain et dans le BOAMP.

La date limite de réception des offres est fixée au Lundi 9 Janvier 2012 à 16 h 00.

L'ouverture des plis se fera le jeudi 12 Janvier 2012 à 18 h 00.

L'analyse des offres par la SEMMA sera rendue le vendredi 27 Janvier 2012 à 20 h 30 par la commission d'appel d'offres pour effectuer le choix définitif du maître d'œuvre.

EPCI :

1- Groupement de commande papier :

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif aux achats de papier.

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais relatifs à celle-ci,
- d'accepter le rôle de coordinateur tel que défini dans la convention constitutive
- de désigner M. FAYS José en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

DIVERS :

- Remerciements de la Commune à M. FAYS Alain pour le don des betteraves concernant la fête de la betterave.
- Remerciements de Mme LAHAROTTE Geneviève pour le colis de fin d'année.
- Faire-part de M. VAUCELLE Aymeric et de Mme TROUILLET Émilie pour la naissance de Amandine le 1^{er} Décembre 2011.
- Le Conseil Municipal est informé :
 - de l'invitation à une soirée-conférence autour de la biodiversité organisée par l'EPCI de Colombey-les-Belles le lundi 16 Janvier 2012.
 - de l'invitation de M. MORENVILLIER Philippe, député de Meurthe et Moselle à la traditionnelle cérémonie des vœux, le vendredi 6 janvier 2012.
 - de l'invitation à la traditionnelle galette des rois organisée par l'entente sud 54.
 - des dates des vœux aux employés communaux le 13 Janvier 2012 et des vœux à la population le dimanche 15 Janvier 2012 à 11 h 30.
 - de l'enquête de recensement réalisée par l'INSEE. La population légale totale de la commune au 1^{er} Janvier 2012 est de 377 habitants.
 - du devis de POTIER Electricité Service pour le remplacement des radiateurs de l'appartement communal de 2.124,57 € (au dessus de l'école).
Le Conseil Municipal accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour régler tous les actes utiles à ce dossier.
 - de la commande et la livraison de la lame de déneigement.
 - de la réussite de M. FRANZETTI Yoann au concours de Commandant, grade qu'il exercera dans un premier temps à TOUL. Le Conseil Municipal le félicite et compte sur sa présence fréquente à Uruffe.
 - de la réponse d'une maman d'un élève de l'école primaire relatif à la lettre faite par M. le Maire pour les dépôts grandissants de détritux aux abords de l'école. Cette lettre évoque la pose des cendriers à proximité de l'école. Le Maire répond que l'interdiction

de fumer dans les lieux publics correspond à toute la superficie du bâtiment École/Mairie et que l'injonction sur le comportement civique des usages de ces lieux ne porte aucunement de dérogation à la loi et cela pour cause d'illégalité...

• L'assemblée prend connaissance :

- du bilan 2010 de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau en Lorraine consultable en Mairie.

- d'une information concernant la cotisation formation des agents des collectivités au CNFPT.

- de la revue du Congrès des Maires de France

• M. le Maire expose au Conseil la situation à laquelle sont confrontées les écoles primaires d'Uruffe/Gibeauveix, Allamps et Vannes le Châtel en matière de fonctionnement scolaire.

La situation des écoles sur l'ensemble de ces quatre villages pose différentes questions incontournables pour assurer la pérennité de cette charge incombant aux collectivités, de l'accueil de nos enfants pour leur formation scolaire.

Plusieurs axes sont posés, tous issus de la situation levée par le Ministère de l'Éducation Nationale concernant les conditions fonctionnelles indispensables à donner à nos écoles et surtout de la réorganisation de nos postes dévolus à l'enseignement primaire.

Une réflexion est donc lancée par les élus des communes associant les parents d'élèves, les enseignants et l'inspection académique pour développer des solutions et envisager les démarches pour appréhender favorablement la situation.

• Suite à l'arrêté déclarant insalubre remédiable le logement sis Rue des Morlots, l'Agence Régionale de Santé demande à M. le Maire de l'informer au plus vite si des travaux ont été exécutés conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral. Contact sera pris avec les responsables de ce bâtiment.

• Mme RIBON Jessica relance le sujet de l'achat d'une voiture pour les employés communaux. Cet achat prévu en 2011 sera réinscrit au budget 2012.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

M. DELCROIX J-C.

M. YUNG C.

M. GAILLARD E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

M. FAYS D.

Mme RIBON J.

M. SIMONIN S.

Mme GUILLOT A.